

Mireille Delmas-Marty, femme d'exception

Mireille Delmas-Marty est décédée le 12 février dernier. C'était une juriste d'exception, une professeure et humaniste engagée. Portrait.

Henri LECLERC, président d'honneur de la LDH

Mireille Delmas-Marty nous a quittés. Elle avait 80 ans. C'était une juriste à la pensée foisonnante, une professeure engagée qui ne cessa sa longue vie durant de défendre les principes de dignité humaine, qu'elle appelait tout simplement principes d'humanité ou même humanisme. Sa réflexion constante sur le « droit commun » qu'il fallait promouvoir pour l'humanité ne cessa de s'accompagner d'une intervention constante et clairvoyante sur les dangers d'une société sécuritaire, voire policière. A titre d'exemple, elle nous alarmait une nouvelle fois il y a un an, dans une tribune du *Monde*, revenant sur Emmanuel Macron proclamant en 2020 que nous étions « en guerre » contre la Covid-19 : « *Après les discours musclés annonçant l'éradication du terrorisme, voici les discours savants sur le "zéro Covid". Et toujours la même obsession sécuritaire, le même rêve d'un monde sans risque, sans crime et sans maladie. On s'en réjouirait si l'on ne savait avec quelle facilité le rêve d'un monde parfait peut tourner au cauchemar des sociétés de la peur.* » Elle était proche de la Ligue des droits de l'Homme, vint parfois à des réunions de son Comité central ou à des universités d'automne.

Professeure de droit pénal à la faculté de Panthéon-Sorbonne, elle participa à de très nombreuses commissions de réforme et dont celle qui devait promouvoir le nouveau Code pénal de 1993, ou celle qui



© GEORGES SEGUIN (OKKI), LICENCE CC

Mireille Delmas-Marty était une juriste à la pensée foisonnante, une professeure engagée qui ne cessa sa longue vie durant de défendre les principes de dignité humaine, qu'elle appelait tout simplement principes d'humanité ou même humanisme.

prépara l'abrogation des lois sécuritaires et notamment la loi giscardienne Sécurité et liberté, après l'arrivée de la gauche au pouvoir en 1981. Mais surtout, elle présida la commission « Justice pénale et droit de l'Homme » qui fut créée par Pierre Arpailange, nouveau garde des Sceaux du gouvernement Rocard en 1988, pour penser une réforme de notre système archaïque de procédure pénale. Le « rapport Delmas-Marty » qui en résulta après deux ans de travail fut enterré par suite d'une réaction très conservatrice, en particulier dans le

corps judiciaire. Mais ce rapport, qui se fonde sur des principes fondamentaux constitutionnels et conventionnels, reste une référence incontournable chaque fois qu'on se préoccupe de l'état de délabrement de notre justice.

En quête de la « boussole des possibles »

C'est sans doute sur le terrain de la recherche et de la pensée juridique que Mireille a le plus apporté. Elle est élue en 2002 au Collège de France, à la chaire « Etudes juridiques comparatives et internationalisation du droit ». Et là, après des leçons inaugurales éblouissantes, elle va jusqu'en 2011 développer une réflexion enracinée dans les problèmes de notre monde contemporain. Face à la mondialisation économique, elle pose les problèmes concrets de la mondialisation d'un droit enlisé derrière les frontières nationales. Elle multiplie les voyages à travers le monde et plus particulièrement dans ce qui apparaissait d'abord le plus éloigné, la Chine. Elle cherche les convergences, la « boussole des possibles ». Et cette projection dans l'avenir est toujours enracinée dans l'humanisme, les droits fondamentaux de la personne humaine, sa dignité. L'œuvre qu'elle laisse est immense. Complexe, parfois ardue. Ses livres et ses leçons publiés ont ouvert des espaces. A leur lecture la pente semblait de plus en plus difficile à gravir, mais elle était chaque fois de plus en plus évidente. On a l'impression d'être arrêté sur cette route ascendante. Pour autant, nous n'avons pas fini de parcourir le chemin tracé. Et puis, comment ne pas dire aussi simplement notre chagrin devant la perte de l'amie affectueuse et lumineuse qu'elle fut ? ●

« Sa réflexion constante sur le "droit commun" qu'il fallait promouvoir pour l'humanité ne cessa de s'accompagner d'une intervention constante et clairvoyante sur les dangers d'une société sécuritaire, voire policière. »